

Références réglementaires :

- Art. 6 3), 7 f) et 9 de l'accord franco-algérien.

Conditions d'octroi :

- être titulaire d'un titre « scientifique » ou « vie privée et familiale » délivré en qualité de conjoint de scientifique ;
- continuer à remplir les conditions de délivrance initiales ;
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

Concerne uniquement les ressortissants

algériens. Les chercheurs d'une autre nationalité relèvent du titre de séjour « Passeport Talent - Chercheur »

RECOMMANDATIONS

Vous devez fournir les **originaux** et les **photocopies** de tous les documents ci-dessous.
Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste.
Les documents en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- Formulaire de demande de titre de séjour complété, daté et signé (à télécharger sur le site de la préfecture)**
- Passeport** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire)
- Titre de séjour arrivant à expiration** (original et copie recto-verso)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation** ou copie intégrale d'acte de naissance.
- Si vous êtes marié / avez des enfants** : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ;
- Justificatif de domicile de moins de six mois** :
Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet.
Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
- 3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).

PIÈCES SPÉCIFIQUES POUR LE SCIENTIFIQUE

Convention d'accueil pour chercheur étranger : convention d'accueil souscrite avec un organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement supérieur agréé à cet effet, attestant de sa qualité de chercheur ainsi que de l'objet et de la durée de son séjour en France.

PIÈCES SPÉCIFIQUES POUR LE CONJOINT DE SCIENTIFIQUE

- Extrait d'acte de mariage** récent
- Certificat de résidence algérien délivrée au conjoint** (ou son récépissé en cas de dépôt simultané de la demande)

ACCÈS À UNE CARTE DE SÉJOUR DE 10 ANS

CRA 1400 / 1512 / 1513

Sous réserve de ne pas constituer une menace pour l'ordre public :

Après 3 années de séjour en France, sous réserve de justifier de ressources stables et suffisantes (CR 1400 – délivrée à l'appréciation du préfet)

Après 5 années sous couvert d'un titre « vie privée et familiale » pour le conjoint (CR 1513)

Après 10 années de séjour régulier en France (CR 1512)

REMISE DU TITRE DE SÉJOUR ET TAXES À PAYER

Vous recevrez un SMS lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac :

Renouvellement de titre « scientifique » ou « conjoint de scientifique » : **225€**

En cas d'accès à une carte de séjour de 10 ans : **0€**

Pénalité de retard en cas de prise de rendez-vous tardive : **180€** (sauf cas de force majeure ou visa en cours de validité)